

# Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

## ***Demande d'autorisation pour le raccordement du village de La Romaine au réseau intégré (Dossier R-4010-2017)***

### **Objet de la demande**

Hydro-Québec, dans ses activités de distribution d'électricité (le **Distributeur**) a déposé, le 2 août 2017, une demande afin d'obtenir l'autorisation de la Régie de l'énergie (la **Régie**) pour le raccordement du village de La Romaine au réseau intégré (le **Projet**). Le coût total du Projet est évalué à 114 M\$. Fin 2016, le réseau de La Romaine comptait environ 400 abonnements représentant une charge de l'ordre de 3,5 MW.

Le Distributeur souhaite compléter les travaux avant la fin octobre 2019 pour éviter l'utilisation de la centrale existante durant l'hiver 2019-2020.

La demande est soumise en vertu des articles 31(5°) et 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la **Loi**), ainsi qu'en vertu des articles 1, 2 et 3 du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie*. Le Distributeur propose qu'elle soit traitée par voie de consultation.

### **Procédure d'examen de la demande**

La Régie traitera cette demande par voie de consultation.

Toute personne intéressée souhaitant participer au processus de consultation doit faire parvenir à la Régie une demande d'intervention **au plus tard le 24 août 2017 à 16 h**. Cette demande doit être faite conformément au *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* et être transmise au Distributeur dans le même délai. Elle doit notamment préciser la nature de son intérêt à intervenir dans le cadre du dossier. Toute contestation du Distributeur relative aux demandes de statut d'intervenant devra être transmise à la Régie **au plus tard le 29 août 2017 à 12 h**. Toute réplique d'une partie visée par une telle contestation devra être produite **au plus tard le 31 août 2017 à 16 h**.

La demande, les documents afférents, la Loi, le Règlement et le Guide sont disponibles sur le site internet de la Régie au [www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca).

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

### **Le Secrétaire**

Régie de l'énergie  
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2  
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452  
Télécopieur : 514 873-2070  
Courriel : [greffe@regie-energie.qc.ca](mailto:greffe@regie-energie.qc.ca)

Québec 

[www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca)